



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2025 - 96

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont dix pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU CENTRE BOURG – LOT 2 – BORDURES ENROBÉS – AVENANT N°1**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R. FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.

**EXCUSÉS :** BAARSCH C. « pouvoir à ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à TRONCHON J. » CHANTELOT C. « pouvoir à de PROYART A. » DENERVAUD M. « pouvoir à RACINE FREIXENET M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. » MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à BILLARD G. » CHANTELOT L. « pouvoir à MORAND F. »

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

---

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 11 août 2023 avec l'entreprise EUROVIA ALPES pour l'aménagement de la traversée du centre bourg – Lot 2 – Bordures Enrobés, pour un montant HT de 1 204 444.60 €.

Madame le maire présente l'avenant n°1 du lot 2 – Bordures enrobés, d'un montant de – 6 573,51 € HT, soit environ – 0.55 % du montant initial du marché, afin de prendre en compte les modifications apparues en cours de chantier à la suite à d'adaptations techniques.

Madame le maire présente demande l'autorisation au conseil municipal de signer cet avenant.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 074-217400704-20251118-D2025_95-DE



Vu la délibération n° D 2023-55 en date du 11 juillet 2023 autorisant la signature du marché avec l'entreprise EUROVIA,

Vu le marché de travaux signé le 11 août 2023 avec l'entreprise EUROVIA,

Vu l'avenant n° 1 du lot 2 – Bordures enrobés d'un montant de – 6 573,51 € HT, soit environ – 0,55 % € du marché initial portant modifications apparues en cours de chantier à la suite d'adaptations techniques,

Considérant la nécessité de signer un avenant afin de prendre en compte ces modifications,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 du lot 2 – Bordures enrobés, d'un montant de – 6 573,51 € HT ;

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant avec l'entreprise EUROVIA.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER

Le maire,  
Pascale MORIAUD

